

**COMMUNE
DE CHAMROUSSE**
CHAMROUSSE
ALPES-FRANCE 1700

Extrait du Registre des délibérations
Conseil Municipal
Séance Ordinaire du Mardi 19 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMROUSSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Maire.

Présents : Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Jean-Jacques GOULOT, Fabien BESSICH, Ketty MASSON, Philippe CORDON, Sandrine ETCHESSAHAR

Procurations : Pascal GAIDET à Fabien BESSICH
Valentin CHAPPAZ à Jean-Jacques GOULOT
Jacques LEFORT à Sandrine ETCHESSAHAR
Jenna FRANITCH à Philippe CORDON

Absent : Pierre VANET

Secrétaire de séance : Ketty MASSON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 11
Présents : 06
Procurations : 04
Votants : 10

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/22

Aide communale au financement des travaux dans le cadre du projet « ARCADIA GAMING »

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE CHAMROUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°2023/22

Objet : Aide communale au financement des travaux dans le cadre du projet « ARCADIA GAMING »

Lors du dernier Conseil Municipal, un accord de principe a été voté par délibération n°12 en date du 27 juin 2023 pour le versement d'une aide communale d'un montant de 2 000 €, à la société SCI NAG 478, avenue du Père Tasse, 38410 Chamrousse, en remboursement des frais qui seront engagés dans le cadre des travaux de la création d'une salle de jeux d'arcade dans la galerie commerciale de Roche Béranger.

Une erreur matérielle sur la dénomination de la Société convient d'être corrigée : il s'agit de la société ARCADIA GAMING 478 Avenue du Père Tasse 38410 CHAMROUSSE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

- **D'AUTORISER** le versement d'une aide communale d'un montant de 2 000 €, à la société SAS ARCADIA GAMING, 478, avenue du Père Tasse, 38410 Chamrousse, en remboursement des frais qui seront engagés dans le cadre des travaux de la création d'une salle de jeux d'arcade dans la galerie commerciale de Roche Béranger.
- **DE CHARGER** Madame le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Brigitte DESTANNE DE BERNIS
(Maire)

RESULTAT DU VOTE :

A l'unanimité